

seront calculés sur la base du coût du service; de cette façon l'entreprise transatlantique ne pourra jamais constituer un fardeau financier ni pour la Ligne aérienne transcanadienne ni pour le Canada.

M. WALSH: C'est une entreprise plutôt risquée, n'est-ce pas, que de participer à une entente où l'un des participants détient 51 p. 100 des actions et peut ainsi dicter ses volontés?

L'hon. M. HOWE: Nous ne le croyons pas quand il s'agit de la Grande-Bretagne, notre mère-patrie. Nous sommes d'avis que ni l'*Imperial Airways*, la compagnie actuelle d'exploitation, ni le gouvernement de la Grande-Bretagne n'abuseraient de leur avantage en l'occurrence.

M. WALSH: Toutefois, elle se trouvera en état de pouvoir dicter les frais de l'entreprise et imposer son personnel.

L'hon. M. HOWE: Peut-être; mais étant donné qu'elle assume tous les frais de la période d'essai, nous avons cru que le marché était raisonnable.

M. HANSON: Je désirerais demander au ministre si l'on a étudié la question d'octroyer des laissez-passer aux personnes désireuses d'utiliser ce mode de transport.

M. WALSH: J'ai un mot à dire à ce sujet, et je veux croire que le ministre verra à empêcher absolument et réellement toute pratique qui pourrait seulement effleurer un régime de cette sorte.

M. HANSON: Monsieur le président, ne l'écoutez pas, car il a déclaré qu'il n'oserait jamais monter en avion.

L'hon. M. HOWE: Je ne crois pas qu'il ait dit cela.

M. WALSH: J'ai dit que je ne monterais jamais dans un aéroplane de ma vie, mais en même temps je suis d'avis que si le ministre fait un pas en ce sens, il se créera tout simplement des ennuis à lui-même et à la Ligne aérienne transcanadienne.

L'hon. M. HOWE: Comme je l'ai déclaré à la Chambre, il n'y aura pas de billets de faveur pour ce service. L'embarras consiste, naturellement, en ce que ces appareils ne peuvent contenir au plus que 12 ou 14 personnes assises et que si un groupe de parlementaires accapare tous les sièges, chassant ainsi tous les voyageurs ordinaires, il nous viendrait des réclamations sérieuses. Il n'y aura pas de billets de faveur pour les ministres ni pour les députés ni pour les fonctionnaires du service. Puis-je ajouter que les fonctionnaires du service ont déjà refusé des billets de faveur offerts par les Etats-Unis et par d'autres entreprises d'aviation, et pour cette raison ils ne bénéficieront d'aucun traitement de faveur dans ces services.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions?

Le crédit est approuvé.

Comptes de revenu. J'imagine qu'il sera inutile de lire tous les détails de cette partie du document, vu les renseignements complets que nous a fournis le ministre.

Le crédit est adopté.

Adopte-t-on le rapport?

Adopté.

Messieurs, le budget principal des dépenses comporte quatre articles statutaires que le ministre désire fortement faire adopter aussi tôt que possible. Le secrétaire a distribué des exemplaires du Budget principal et vous voudrez bien passer à la page 49, article 427—Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces Maritimes. Adopte-t-on le crédit?

Le crédit est adopté.

Puis, plus loin à la même page vient le crédit 428: montant requis pour assurer le paiement de temps à autre pendant l'année financière 1938-1939 de